



Livret d'accueil

Année scolaire
2026 - 2027

Livret à conserver **TOUTE l'année** par les familles



Édito



**Sylvaine
RAGGI**

**Élue en charge de
l'Enfance, Jeunesse,
vie scolaire & périscolaire**

Chers parents, chers enfants,

La rentrée marque le début d'une nouvelle aventure ! À l'occasion de cette année scolaire 2026-2027, je suis heureuse de vous souhaiter la bienvenue au sein de nos écoles et de nos services périscolaires.

La commune met un point d'honneur à accompagner les enfants au quotidien, dans un cadre sécurisant, bienveillant et dynamique, que ce soit à l'école, au restaurant scolaire, à la garderie ou lors des activités périscolaires.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des équipes éducatives et municipales pour leur engagement auprès des enfants et des familles.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire, placée sous le signe de la réussite et du vivre-ensemble.



SOMMAIRE

Présentation des écoles	4
Présentation des associations	6
Calendrier scolaire	7
Inscription aux écoles	8
Comment bien préparer la rentrée ?	9
PORTAIL-FAMILLE	10
Périscolaire	12
Santé de vos enfants	13
Restaurant scolaire	14
Facturation	16
Tarifs	17
Le Centre de Loisirs	18
Le rôle de la commune	24
Le rôle des parents	28
Le Conseil Municipal des Enfants	30
Accès / Autres contacts	31

École maternelle Louise Michel



L'école maternelle regroupe les classes de Petite, Moyenne et Grande sections.

Elle accueille les enfants dès 3 ans. Elle est une étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite scolaire.

Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

86 Bis Route de Givors

École élémentaire René Cassin



L'école élémentaire regroupe les classes de cours Préparatoire, Élémentaire 1^{ère} & 2^{ème} année, Moyen 1^{ère} & 2^{ème} année. Elle accueille les enfants à partir de 6 ans.

Son objectif principal est d'enseigner aux enfants : l'apprentissage du français (lecture, étude de la langue...), écriture, et mathématiques (calcul...). Les activités d'éveil (découverte du monde, art visuel, musique...) y restent importantes.

86 Route de Givors

**Directrice de l'école
Maternelle & Élémentaire
Nathalie PUVILLAND**

☎ 04 78 40 32 02

✉ ce.0692474p@ac-lyon.fr

Coordinatrice Enfance/Jeunesse



☎ 04 72 48 09 91 | 06 83 95 44 16

✉ enfancejeunesse@mairie-stpierredechandieu.com

86 Route de Givors

Contact pour

- Nouvelle inscription scolaire
- Difficultés d'utilisation du PORTAIL-FAMILLE
- Questions concernant la facturation de la pause méridienne et du périscolaire maternelle

Restaurant scolaire



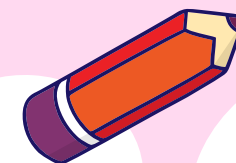
☎ 04 78 40 38 31

✉ restaurant.scolaire@mairie-stpierredechandieu.com

28 Avenue Amédée Ronin



2



Vivons l'école



✉ vivonslecole@gmail.com

f facebook.com/Vivonslecole

Lors de l'édition de ce livret, une seule association de représentants de parents d'élèves est présente dans la commune : VIVONS L'ÉCOLE, association de parents d'élèves, indépendante et apolitique.

Sou des écoles



✉ soudesecolespdc@gmail.com

f Sou des Écoles Laiques
Saint Pierre de Chandieu

Association au service des enfants a pour but de récolter des fonds qui seront reversés aux écoles maternelle et élémentaire, afin d'aider au financement des sorties, classes découvertes, achats de matériel...



Rentrée des classes Mardi 1^{er} septembre

Calendrier des vacances scolaires

Toussaint	du samedi 17 octobre au dimanche 1 ^{er} novembre 2026 inclus
Noël	du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027 inclus
Hiver	du samedi 13 février au dimanche 28 février 2027 inclus
Printemps	du samedi 10 avril au dimanche 25 avril 2027 inclus
Période estivale	à partir du samedi 3 juillet 2027

Fermetures des écoles et du Centre de loisirs

Armistice 1918	Mercredi 11 novembre 2026
Noël	Vendredi 25 décembre 2026
Jour de l'An	Vendredi 1 ^{er} janvier 2027
Lundi de Pâques	Lundi 29 mars 2027
Ascension	Jeudi 6 mai 2027
Pont de l'Ascension	Vendredi 7 mai 2027
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Fête Nationale	Mercredi 14 juillet 2027



Horaires Portail Bleu Square du Petit Prince

07h00 - 08h45 / 11h15 - 11h45
13h15 - 13h45 / 16h15 - 18h15



Inscription aux écoles

Pour votre enfant entrant en maternelle ou lors d'une arrivée dans la commune.

Les inscriptions administratives s'effectuent auprès du service enfance. **Merci de prendre rendez-vous en appelant le 06 83 95 44 16.** Vos enfants seront directement enregistrés dans la « **base élèves** » de l'Éducation Nationale.

Les pièces suivantes sont à fournir :

- **Livret de famille,**
- **Carte d'identité du responsable légal,**
- **Justificatif de domicile récent,**
- **Carnet de vaccination de l'enfant,**
- **Certificat de radiation en cas de changement d'école.**

Une attestation vous sera remise immédiatement et sera à présenter à la directrice après avoir sollicité un rendez-vous. À l'issue de cette rencontre, l'inscription de vos enfants sera définitive.

Si vos enfants sont déjà scolarisés à l'école maternelle Louise Michel, il n'y a aucune démarche à effectuer pour le passage à l'école élémentaire René Cassin.



Préparez la rentrée...

Maternelle

Un sac ou petit cartable suffisamment grand pour y contenir le cahier de liaison, un change et un doudou, des chaussons.


Élémentaire

- un cartable
- des outils de base
- une trousse
- une tenue et des chaussures de sport
- **l'ensemble du matériel est fourni par l'école (cahiers, classeur...)**

Comment bien préparer la rentrée ?


Votre enfant était déjà

à Saint Pierre de Chandieu l'année dernière ?

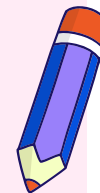
Super, vous êtes déjà dans le système ! Ils vous suffira de mettre à jour vos informations et de faire vos réservations en ligne sur le PORTAIL-FAMILLE . Facile !

Votre enfant est nouveau


à Saint Pierre de Chandieu ?

Pas de soucis, on s'occupe de vous ! Contacter notre service Enfance/Jeunesse au 06 83 95 44 16. On vous fixera un rendez-vous pour compléter votre dossier ensemble, et vous recevrez ensuite vos accès au PORTAIL-FAMILLE  pour finaliser vos réservations.

À très bientôt et belle rentrée à toute la famille !



→ Pensez à fournir une attestation d'assurance !

Votre espace en ligne PORTAIL-FAMILLE , simple et intuitif, conçu pour vous faciliter la vie. Et si vous avez besoin d'un coup de pouce, l'aide en ligne est là !

Pensez à mettre à jour vos informations régulièrement, c'est important !

Vos informations, en toute confiance

Tout ce que vous partagez avec nous reste strictement confidentiel, pour votre bien et celui de vos enfants :

- vos coordonnées (létéphone, mail, employeur...)
- pour qu'on puisse vous joindre facilement en cas de besoin.
- les infos importantes sur vos enfants (allergies, contre-indications, personnes autorisées à les récupérer, quotient familial, médecin traitant...).

Ce que nous vous demandons

Pour que votre dossier soit bien géré, merci de nous transmettre les documents nécessaires : justificatif CAF, autorisations de récupération des enfants, données sanitaires, autorisation photo, prélèvements bancaires, attestation d'assurance... Tout est listé, pas d'inquiétude !

Ce que vous pouvez faire

- Consulter tous vos documents (menus, informations, service minimum...).
- Retrouver et sauvegarder l'historique de vos factures, ou les imprimer.
- Nous contacter facilement via le formulaire en ligne pour toute question.
- On est là pour vous accompagner !



Portail-Famille



Ce service en ligne pensé pour simplifier toutes vos démarches familiales !

LE PORTAIL-FAMILLE EST UN ESPACE EN LIGNE SÉCURISÉ.

Accessible 24h/24 et 7j/7, qui vous permet de gérer facilement les activités et informations de vos enfants.

Vos services en quelques clics :

- Réserver l'accueil périscolaire et la restauration scolaire
- Modifier ou annuler vos réservations
- Mettre à jour les informations de votre famille
- Gérer les autorisations et documents administratifs
- Gérer un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)
- Consulter et régler vos factures en ligne
- Suivre vos démarches en toute simplicité



Accédez à votre espace :

www.espace-citoyens.net/stpierredechandieu

IMPORTANT : les réservations et les désinscriptions sont prises en compte uniquement via le PORTAIL-FAMILLE .

Les personnes ne disposant pas d'internet pourront contacter la Coordinatrice Enfance/Jeunesse, qui les accompagnera dans leurs démarches.

Une question ?
Un doute ? On est là !

Le service Enfance/Jeunesse reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.


Inscriptions pas-à-pas à tous vos services

Dès le 20 juillet 2026

Connectez-vous au
PORTAIL-FAMILLE  :


[www.espace-citoyens.net/
stpierredechandieu](http://www.espace-citoyens.net/stpierredechandieu)

avec votre identifiant et votre mot passe
(unique pour chaque famille)

Même si vous n'utilisez pas les différents services périscolaires, **nous vous demandons de vous inscrire sur le PORTAIL-FAMILLE .**

Il sera le seul moyen de communication entre la mairie et vous parents, pour vous transmettre les informations importantes & essentielles tel que le service minimum en cas de grève, absences... (plus de messages papier via le cahier de liaison de vos enfants).



Les inscriptions sont à effectuer via le PORTAIL-FAMILLE  avant la rentrée scolaire et avant toute utilisation des services.


La désinscription doit également s'effectuer à l'avance pour être prise en compte.



Pour la rentrée, toutes les inscriptions doivent être effectives AU PLUS TARD LE 24 AOÛT 2026 À 12H.

Important

- Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à la salle dédiée à l'accueil périscolaire.
- Tous les parents doivent récupérer leur enfant à 18h20 au plus tard. En effet le personnel communal ne peut assurer de garde au-delà de cet horaire. Une facturation supplémentaire sanctionnera tous retards. Des retards répétés pourront entraîner une exclusion temporaire, voire définitive des services.

Les enfants sont remis aux parents ou à une personne habilitée si les parents fournissent une attestation écrite (à télécharger sur le PORTAIL-FAMILLE  lors de l'inscription).



Périscolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Maternelle

Matin

de 07h00 à 08h10 Salle de garderie

Attention : le jour de la rentrée, l'accueil périscolaire du matin n'a pas lieu.

Soir

de 16h30 à 18h20 Salle de garderie

Ateliers ludiques et/ou temps calme

Élémentaire

Voir la rubrique Léo Lagrange (pages 18 à 23)

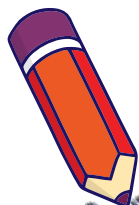
Horaires des écoles

Maternelle
Portail Vert

8h20 - 8h30 / 11h20
13h20 - 13h30 / 16h20

Élémentaire
Portail Blanc

8h20 - 8h30 / 11h30
13h20 - 13h30 / 16h30



Inscription

L'inscription et la désinscription périscolaire se font au minimum 48h à l'avance.

Au-delà de ce délai, l'inscription sera majorée et la désinscription non prise en compte.



Pour le respect du temps de travail du personnel, au bout de trois retards, une éviction du périscolaire d'un mois sera mise en place, merci pour votre compréhension.

Santé de vos enfants

● Si votre enfant est malade, vous prévenez par mail :

- La directrice Madame PUVILLAND / ce.0692474p@ac-lyon.fr
- La coordinatrice Enfance-Jeunesse / enfancejeunesse@mairie-stpierredechandieu.com
- Le directeur du Centre de Loisirs / enfancespc@leolagrange.org

● Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Dès que l'état de santé d'un enfant nécessite des soins ou des prises de médicament au quotidien, un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)** doit être élaboré à la demande des parents, avec le médecin de l'Éducation nationale, en lien avec le médecin qui suit l'enfant.

Il doit permettre la prise de traitement indispensable ou la mise en place d'un protocole d'urgence (enfant allergique par exemple). Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit.

● Médicaments & soins

Aucun médicament ne peut être administré à l'école (sauf P.A.I.)
Un enfant guéri mieux à la maison, au calme.
Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice.



Important

Le P.A.I. doit être réactualisé chaque année scolaire. Pensez-y ! N'attendez pas la rentrée scolaire pour consulter un allergologue. Toute allergie nécessitant un P.A.I. doit impérativement être signalée au coordinateur Enfance/Jeunesse (via le PORTAIL-FAMILLE ou par à mail : enfancejeunesse@mairie-stpierredechandieu.com).



Les familles doivent prévoir un exemplaire du P.A.I. et des médicaments avec date de péremption allant jusqu'à la fin d'année scolaire pour l'école mais aussi pour chaque activité (Périscolaire et Restaurant scolaire).

LA MANIFESTATION ALLERGIQUE PEUT SURVENIR DÈS LE 1^{ER} JOUR D'ÉCOLE ET QUEL QUE SOIT LE LIEU OÙ SE TROUVE VOS ENFANTS.



Restaurant scolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 11h30 à 13h20

Maternelle

Les enfants déjeunent en un seul service dans une salle indépendante dédiée.

Élémentaire

Le restaurant scolaire est sous mode « self-service » mais les enfants sont servis.



Inscription

L'engagement se fait pour 1, 2, 3 ou 4 jours/semaine.

L'inscription et la désinscription se font le lundi avant 12h pour que vos enfants soient accueillis la semaine suivante.

Au-delà de ce délai, l'inscription sera majorée et la désinscription non prise en compte.

Le souhait de l'équipe municipale est d'accueillir les enfants dans un environnement plaisant et convivial et les nourrir de manière équilibrée, éducative et agréable.

Le repas doit être pour eux un moment de plaisir et de détente.

Qualité

La traçabilité des aliments servant à la confection des repas est toujours vérifiée, assurant ainsi la qualité des repas servis aux enfants. Ils sont élaborés sur place à base de produits frais.

Les produits locaux sont privilégiés ainsi que les circuits courts. Un repas végétarien est servi une fois par semaine.

Les menus sont consultables sur le PORTAIL-FAMILLE

À noter

Le restaurant n'assure pas la préparation de repas spécifiques.

Les familles dont l'enfant a un PAI signé peuvent apporter un panier-repas respectant les mesures d'hygiène nécessaires aux normes qu'exigent la restauration collective.



Menus différenciés

Concernant les menus différenciés pour convenance personnelle, il est proposé du poisson ou des œufs.

Les familles sont tenues de l'indiquer à l'inscription sur le PORTAIL-FAMILLE.

En cas d'oubli, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée.

Aucun repas halal ou kasher n'est servi.

Opération anti-gaspi



L'objectif est que chacun soit acteur de cette lutte contre les pertes et les gaspillages alimentaires dont les enjeux sont économiques, écologiques, sociaux et éthiques.

Pour les enfants, l'une des règles est de ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre et donc, d'éviter le gaspillage !

À la fin du repas, tous les déchets restant dans les assiettes sont pesés, puis les résultats sont affichés dans le réfectoire. Les enfants volontaires sont associés à cette opération.

Encadrement

Durant la pause méridienne, les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance d'une équipe constituée d'agents qualifiés de la commune. Ces derniers favorisent l'éducation des enfants au goût, les sensibilisent à l'équilibre alimentaire et les accompagnent vers plus d'autonomie et de responsabilité pendant le repas.

Pour occuper les enfants avant et après le déjeuner, différentes animations leur sont proposées : ateliers manuels, jeux de société, activités sportives, temps calmes...

Les enfants de maternelle déjeunant au restaurant sont reconduits à l'école maternelle et couchés après le repas.



Mauvais comportements dans le restaurant scolaire

L'équipe de restauration avisera en fonction de la situation vécue, avec l'appui du responsable de restauration.

Facturation

Les services périscolaires ne dépendent pas de l'école. Leur organisation et leur gestion sont des compétences de la commune.


La fréquentation de ces services peut être continue (chaque jour de la semaine) ou discontinue (certains jours de la semaine, mois, trimestre ou année).

Les prestations auxquelles vos enfants participeront seront facturées mensuellement le 30 du mois suivant. Elles seront payables dès réception.

La facture reprendra :

- Le nombre d'accueils périscolaires réservés (matin et soir) durant le mois,
- Le nombre de repas réservés durant le mois.

La facture devra être payée directement à :
Trésorerie de Givors
Service de Gestion Comptable
1 Rue Jacques Prévert
69700 Givors
04 78 73 03 97

Par prélèvement bancaire (afin de simplifier votre gestion et ne pas oublier de payer dans les délais) document à télécharger sur le PORTAIL-FAMILLE , via le site sécurisé T.I.P.I. (Titre Payable Par Internet) fourni par la D.G.F.I.P. (Direction Générale des Finances Publiques).

Attention

Courant 2027, le Trésor Public n'acceptera plus les règlements par chèque.

Tarifs

La politique tarifaire proposée est progressive et basée sur le quotient familial.

Le tarif est calculé en fonction du quotient familial. À la rentrée, merci de fournir une attestation CAF à la coordinatrice Enfance-Jeunesse par courrier ou mail à enfancejeunesse@mairie-stpierredechandieu.com.



Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué sans possibilité de régularisation. Les ajustements de tarifs basés sur le quotient familial ne s'appliquent pas aux mois déjà facturés.

À noter

Un tarif réduit accordé pour une année scolaire est reconduit l'année suivante seulement sur présentation d'un justificatif.

Résidents de la commune

QUOTIENT FAMILIAL	< 1000 €	1001 à 1500 €	1501 à 2000 €	> 2001€
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATERNELLE				
Accueil matin	2,38€	2,50€	2,63€	2,75€
Accueil soir	2,38€	2,50€	2,63€	2,75€
Non inscrit	3,60€			
ACCUEIL PAUSE MÉRIDIENNE				
Restaurant scolaire	4,55€	4,79€	5,03€	5,27€
Allergique	2,12€	2,23€	2,34€	2,458€
Non inscrit	8,69€			

Non résidents de la commune

QUOTIENT FAMILIAL	< 1000 €	1001 à 1500 €	1501 à 2000 €	> 2001€
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATERNELLE				
Accueil matin	2,85€	3,00€	3,15€	3,30€
Accueil soir	2,85€	3,00€	3,15€	3,30€
Non inscrit	4,40€			
ACCUEIL PAUSE MÉRIDIENNE				
Restaurant scolaire	5,46€	5,75€	6,04€	6,32€
Allergique	2,54€	2,68€	2,81€	2,94€
Non inscrit	10,43€			

Le Centre de loisirs



La commune de Saint Pierre de Chandieu a confié à un Délégué, une mission de service public pour la gestion et l'exploitation de l'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires, à l'exception de la garderie du matin et soir pour les enfants de maternelle et la restauration scolaire.

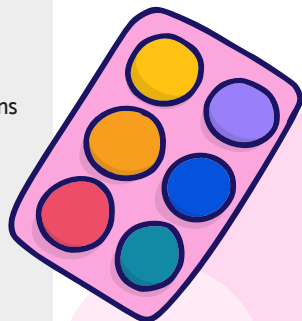
Fondée en 1950, la Fédération Léo Lagrange est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, dont l'action s'inscrit dans l'économie sociale.

Comptant plus de 5000 salariés, 3000 bénévoles et volontaires, 60 000 adhérents et 300 000 usagers et bénéficiaires, elle met quotidiennement ses compétences et son expertise au service des collectivités dans les champs de l'animation, de l'éducation et de la formation.

Léo Lagrange animation accompagne plus de 460 collectivités, grâce à sa démarche de co-construction et à un sens continu de l'innovation.

Si nous avons fait le choix d'externaliser ces services, nous sommes en parallèle, tenus de sécuriser juridiquement l'exécution du contrat par l'établissement de clauses adéquates, ce qui nous a permis de sélectionner le délégataire qui correspondait à nos attentes.

Notre ambition, la garantie d'une continuité et d'une cohérence dans l'éducation de l'enfant et du jeune entre les différents temps de sa journée et tout au long de son apprentissage de futur citoyen, acteur de son territoire.



● Projet pédagogique – Enfance

Le projet pédagogique du site Léo Lagrange répond au Projet Éducatif de la Fédération Léo Lagrange mais aussi au PEDT de la Commune.

- **Intention Éducative :**
Faire société dès l'enfance
- **Objectifs 2026-2027 :**
« Curieux du Monde, Acteur de demain »
- **Objectifs Maternelle :** Expérimenter, Manipuler, S'exprimer, Se repérer
- **Objectifs Élémentaire :**
Coopérer, Découvrir, Construire

Contact

Temps périscolaires 6-10 ans
(matin & soir élémentaire)

Lotfi DRAIDI ☎ 07 60 03 26 50
enfancespc@leolagrange.org

Temps extrascolaires 3-10 ans
(mercredi & vacances scolaires)

Océane BORDET ☎ 07 60 03 26 71
enfancespc@leolagrange.org

Règles de vie

● Vie collective & respect

Les familles (parents et enfants) doivent respecter :

- Les autres enfants,
- Les adultes,
- Les locaux et le matériel.

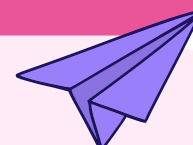
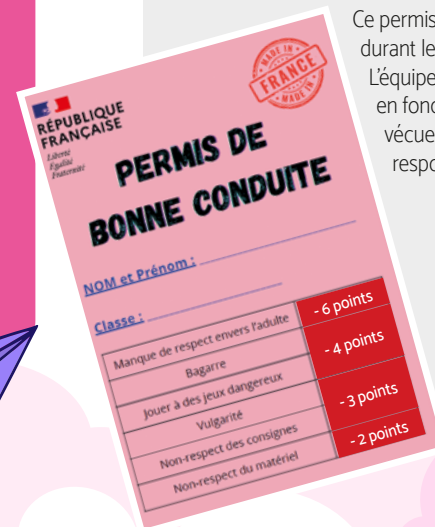
Les objets de valeur, téléphones, consoles, ou objets dangereux sont interdits.

● Permis à points

Un système de permis à points est mis en place afin de favoriser le respect des règles de vie.

Ce permis à points utilisé uniquement sur les temps périscolaires a été voté par les parents lors d'un Comité d'Usagers.

Ce permis ne s'applique pas durant le temps de repas. L'équipe de restauration avisera en fonction de la situation vécue, avec l'appui du responsable de restauration.





Périscolaire Élémentaire

Matin

de 07h00 à 08h20

Soir

de 16h30 à 18h20



Extra-scolaire Maternelle & Élémentaire

ACCUEIL DES MERCREDIS

de 07h45 à 18h20

Matin

de 07h45 à 09h00

Arrivée pendant la pause méridienne

> Avant le repas

de 11h45 à 12h00

> Après le repas

de 13h30 à 14h00

Soir

de 17h00 à 18h20

VACANCES SCOLAIRES

en journée complète avec repas compris

de 07h45 à 18h20

Accueil du matin de 7h45 à 9h

Accueil du soir de 17h à 18h20



● Le Comité d'Usagers, c'est quoi ?

Le Comité d'Usagers est un espace d'échange régulier entre les familles et les représentants du Centre de Loisirs. Il permet d'instaurer un dialogue direct et transparent entre les usagers et l'équipe encadrante. **Ce Comité est mis en place dans le cadre du fonctionnement du Centre de Loisirs, géré par Léo Lagrange dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) confiée par la collectivité.**

Il s'inscrit dans une logique de participation citoyenne et de co-construction, où la parole des usagers est reconnue comme légitime et précieuse dans le suivi de la vie du Centre. Composé de parents, de professionnels et de membres institutionnels, le Comité d'Usagers se réunit à intervalles réguliers pour partager des observations, discuter collectivement et faire émerger des propositions autour du fonctionnement du Centre.

Le Comité a pour missions principales :

- Donner des retours sur les activités proposées,
- Proposer des idées concrètes pour améliorer les activités,
- Échanger avec l'équipe du Centre,
- Représenter les usagers,
- Voter certaines propositions.

Les décisions du Comité peuvent porter sur :

- Les horaires d'ouverture / de fermeture,
- Les choix d'activités et de sorties (autres que celles proposées initialement par les animateurs),
- Les propositions d'aménagements ou de projets ponctuels,
- Sur d'autres points avancés par l'Équipe du Centre de Loisirs.

● Et après le CM2...

Le site Léo Lagrange gère aussi une activité jeunesse. Le Secteur Jeune est un espace dédié aux collégiens, accessible à partir de la 6^{ème} jusqu'à 17 ans. Différentes activités variées sont proposées sur des temps d'accueil spécifiques au rythme des jeunes. La structure, située au Domaine de Rajat, est ouverte les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

Modalité d'inscription : dossier à remplir pendant le Forum des associations de Saint Pierre de Chandieu. Le Club Ados est rythmé par des ouvertures le mercredi, des projets annuels, des veillées, des séjours...



Les décisions sont :

- Soumises au vote des membres concernés par tranche d'âge,
- Appuyées par des sondages auprès des enfants ou des familles si nécessaire,
- Validées collectivement, dans une logique participative et constructive.

Club Ados

ACCUEIL LIBRE LES MERCREDIS

et possibilité de repas

de 12h00 à 18h20

VACANCES SCOLAIRES

en journée complète
ou en demi-journée

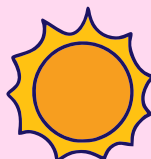
de 08h00 à 18h20



Tarifs du Centre de Loisirs

Résidents de la commune

QUOTIENT FAMILIAL	< 1000 €	1001 à 1500 €	1501 à 2000 €	> 2001 €
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE				
Accueil matin	2,38€	2,50€	2,63€	2,75€
Accueil soir	2,38€	2,50€	2,63€	2,75€
Pénalité de retard après 18h20	10,00€			
Non inscrit	3,37€			
ACCUEIL MERCREDIS & VACANCES				
Mercredi Matin	5,98€	6,29€	6,60€	6,92€
Repas du mercredi	4,46€	4,69€	4,92€	5,16€
Repas du mercredi Allergique	2,12€	2,23€	2,34€	2,45€
Mercredi Après-midi + Goûter	6,48€	6,82€	7,16€	7,50€
Vacances scolaires : Journée avec repas	18,24€	19,20€	20,16€	21,12€
Vacances scolaires PAI : Journée avec repas (fourni par les parents)	15,90€	16,74€	17,58€	18,41€
Repas majoré si non inscrit 48h avant	8,69€			



Non résidents de la commune

QUOTIENT FAMILIAL	< 1000 €	1001 à 1500 €	1501 à 2000 €	> 2001 €
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE				
Accueil matin	2,85€	3,00€	3,15€	3,30€
Accueil soir	2,85€	3,00€	3,15€	3,30€
Pénalité de retard après 18h20	10,00€			
Non inscrit	4,04€			
ACCUEIL MERCREDIS & VACANCES				
Mercredi Matin	7,17€	7,55€	7,93€	8,30€
Repas du mercredi	5,35€	5,63€	5,91€	6,19€
Repas du mercredi Allergique	2,54€	2,68€	2,81€	2,94€
Mercredi Après-midi + Goûter	7,77€	8,18€	8,59€	9,00€
Vacances scolaires : Journée avec repas	21,89€	23,04€	24,19€	25,34€
Vacances scolaires PAI : Journée avec repas (fourni par les parents)	19,08€	20,09€	21,09€	22,10€
Repas majoré si non inscrit 48h avant	10,43€			



léo agrange
animation



Le rôle de la commune

La commune à la charge des écoles

Elle doit en assurer la construction, les réparations, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement. L'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, le chauffage, l'éclairage et la rémunération des personnels de service et des ATSEM sont également à la charge de la commune.

Elle octroie également un budget de fonctionnement aux écoles. Ce budget permet aux enseignants d'acheter du matériel scolaire, de faire face aux dépenses liées à l'administratif, d'effectuer les sorties scolaires...

● Elle met à disposition des enfants :

- Des accueils périscolaires
- Un service de restauration

• Infrastructures :

- Écoles,
- Salle multi activités,
- Espaces sportifs,
- Salles communales,
- Centre de loisirs

• Tableaux et tablettes numériques dans chaque salle de classe

• Cours de natation incluant le transport

• Éducateur sportif

• Professeur de musique



● Elle fournit

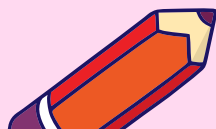
Des fournitures scolaires sont offertes le jour de la rentrée aux enfants de l'école élémentaire :

- Un étui de 12 crayons de couleur
- Un étui de 12 feutres de couleur
- Une ardoise blanche et son feutre
- Une paire de ciseaux
- Un double décimètre
- Une équerre
- Un compas
- Colle

Fournitures supplémentaires pour les CP/CE1 :

- Une trousse
- Stylos : bleu, rouge, vert, noir
- Un crayon à papier
- Une gomme blanche
- Un taille-crayon

Un cadeau est offert en fin de scolarité aux CM2 partant au collège.



● Service minimum

Le droit d'accueil des enfants des écoles pendant le temps scolaire institué en 2008, prescrit la mise en place d'un service d'accueil dès lors qu'il y a plus de 25 % d'enseignants en grève dans l'école.

Les grévistes doivent se déclarer 48h à l'avance, afin de permettre la mise en place du dispositif.

Conformément aux textes en vigueur, le service minimum fonctionne durant les horaires de classe de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30. Toutefois, nous mettons tout en œuvre pour assurer également l'accueil périscolaire et la restauration scolaire. Vous en serez informés au coup par coup via le Portail-Famille.

L'inscription est obligatoire par mail, au plus tard la veille du jour de grève, afin de prévoir l'encadrement nécessaire et suffisant pour assurer la sécurité des enfants. Le service minimum est assuré par du personnel communal.

En conséquence, en cas de grève de celui-ci, il ne pourra pas être assuré.

Le parent ou l'accompagnant devra communiquer un numéro de téléphone au personnel d'encadrement pour être joint en cas de problème.

● Le numérique

Parce que l'avenir de l'école est numérique, l'école est équipée d'outils numériques (vidéoprojecteurs interactifs et tactiles, tablettes numériques) dans toutes les classes d'élémentaire (du CP au CM2) et dans une classe de maternelle.



3

● Le sport au gymnase

35 Rue du Stade / ☎ 04 78 40 37 49

Les enfants doivent obligatoirement changer de chaussures pour entrer dans les salles de sport.

Ils ne doivent pas utiliser les chaussures portées en classe. Les semelles retiennent terre, boue et graviers qui endommagent les sols.

Les semelles doivent être blanches, afin d'éviter les marques noires sur les sols plastiques. Cette même recommandation s'applique à tous les sports pratiqués au gymnase.



● Sécurité des parkings

Il est rappelé que l'arrivée ou la sortie des enfants doit se faire en toute sécurité, cela impose une autodiscipline dans le comportement de chacun.

Aussi, le stationnement anarchique devant les écoles, souvent de parents, constitue un danger pour les enfants et une infraction aux règles.

Un véhicule mal stationné crée une situation accidentogène ! Nous insistons pour que tous respectent les zones de stationnement et la zone bleue.

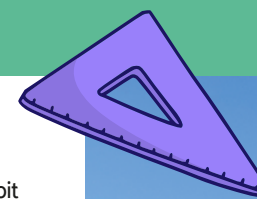
Rappelez-vous que la vitesse des véhicules doit être inférieure à 5 km/h sur le parking et qu'il est conseillé de stationner sa voiture en marche arrière, prête à repartir. Pensez aussi que quelques minutes de marche pour se rendre à pied à l'école sont bénéfiques aux enfants. Pour ceux qui doivent utiliser leur voiture en raison de l'éloignement, pensez au covoiturage entre parents d'un même quartier.

Les personnes qui se rendent à pied à l'école doivent utiliser les passages aménagés et ne pas traverser le parking. **Important, merci aussi de respecter l'utilisation du dépose-minute.**

Seuls les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à circuler à vélo sur un trottoir, à condition de rouler au pas, sans gêner les autres usagers. Les chiens doivent être tenus en laisse.

Il est strictement interdit de pénétrer et de stationner dans le parking fermé des écoles, réservé aux enseignants et au personnel.

Le dépose-minute est réservé uniquement pour un court instant et non pour un stationnement. Le conducteur se doit de débarquer son passager et repartir immédiatement pour laisser la place au suivant.



Le rôle des parents

● Responsabilité - Assurance



Votre assurance doit garantir les dommages que :

- vos enfants pourraient causer à des tiers (garantie de responsabilité civile),
- vos enfants pourraient subir (garantie individuelle accidents corporels).

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par leur contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires.

Cette attestation devra être obligatoirement enregistrée dans votre espace PORTAIL-FAMILLE .




Préservons l'environnement

En mettant le goûter des enfants dans des petites boîtes réutilisables plutôt que des sachets plastiques.

● Droit à l'image

Pour différentes publications municipales, nous pourrions être amenés à utiliser des photographies des enfants des écoles.

La loi nous oblige à avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation (article 9 du Code Civil).

Aussi, nous vous demandons de valider ou non cette autorisation sur le PORTAIL-FAMILLE , afin que nous sachions quelle est votre position.



● Représentants & élections des parents d'élèves

Ils ont pour mission de vous représenter auprès de la direction de l'école, de la municipalité et de l'Inspection de l'Éducation nationale.

Ils participent aux 3 Conseils d'école (un par trimestre) et aux réunions extraordinaires. Leur vote représente l'ensemble des parents d'élèves.

Pour les joindre, vous trouverez une boîte à lettres à l'entrée des écoles, dans laquelle vous pourrez déposer vos idées, faire part de vos réflexions.

Vous pouvez également les contacter pour diffuser une information, obtenir un renseignement, demander à poser une question lors des conseils d'école.

Chaque année ont lieu les élections des représentants des parents d'élèves. Ces élections s'effectuent au sein de l'école et par correspondance. Chaque parent du foyer a la possibilité de voter ; nous vous invitons à le faire.



Le Conseil Municipal des enfants

Le Conseil Municipal des Enfants est composé de 27 membres issus des classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire René Cassin. Ils sont élus pour deux ans. Un renouvellement partiel a lieu chaque année après le départ des élèves de CM2 pour le collège.

Les jeunes conseillers se réunissent plusieurs fois dans l'année scolaire, selon l'actualité. Les séances peuvent faire l'objet de sorties ou d'actions à l'extérieur.

Lorsqu'ils sont élus, les jeunes conseillers reçoivent une écharpe tricolore qu'ils doivent porter lors des cérémonies officielles de la municipalité (commémorations, vœux du maire, etc...). Ils peuvent également participer aux cérémonies de mariage (en faire la demande).

La distribution des dossiers de candidature s'effectue à l'école en début d'année scolaire. Les élections ont lieu en octobre/novembre après une campagne électorale menée au sein de l'école, une rencontre avec le maire et les élus pour expliquer leur rôle et une visite de l'hôtel de ville. L'installation du Conseil des Enfants se fait 15 jours plus tard en mairie, où les jeunes élus présenteront leurs idées.



Mes codes d'accès au PORTAIL-FAMILLE

MON IDENTIFIANT

MON MOT DE PASSE



Inspection de l'Éducation Nationale

21 Chemin de Rajat

☎ 04 78 21 80 16

✉ ce.0693210p@ac-lyon.fr



Collège Charles de Gaulle

48 Route de Givors

☎ 04 72 20 58 51

✉ ce.0694227v@ac-lyon.fr

Rectorat de l'académie de Lyon

92 Rue de Marseille BP 7227

69365 Lyon Cedex 7

☎ 04 72 80 60 60

www.ac-lyon.fr

Maison du Rhône (PMI, assistante sociale...)

2 Chemin sous Dormont

69740 Genas

☎ 04 37 54 43 80

✉ mdr.genas@rhone.fr

MDPH du Rhône

146 Rue Pierre Corneille

69003 Lyon

☎ 04 26 72 80 00

mdmph.rhone.fr

Inspection académique du Rhône

21 Rue Jaboulay

69309 Lyon Cedex

☎ 04 72 80 67 67



Mairie de Saint Pierre de Chandieu

5-7, rue Emile Vernay - B.P N°4
69780 Saint Pierre de Chandieu

- ☎ 04 72 48 09 99
- ✉ mairie@mairie-stpierredechandieu.com
- 🌐 www.mairie-stpierredechandieu.com
- 📘 MairieStPierredeChandieu
- 📍 Mairie de Saint Pierre de Chandieu

3



2

